

TARIFS DES PRESTATIONS ET ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Année scolaire 2015-2016

Prise en compte du quotient familial

La tarification des activités, en fonction du quotient familial, permet à chaque famille de payer ses factures de façon proportionnelle aux ressources du foyer. Le quotient familial est déterminé à partir des ressources mensuelles du foyer divisées par le nombre de personnes au sein du foyer. Pour simplifier vos démarches, votre quotient familial est repris sur celui de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et est valable pour l'année scolaire. Il est calculé au moment de l'inscription aux activités. Pour en bénéficier, les familles doivent transmettre au secrétariat de mairie la copie de leur inscription par la CAF par courrier ou courriel : mairiedions@wanadoo.fr. Si le document n'est pas fourni le tarif tranche 3 s'applique de facto.

QUOTIENT FAMILIAL de la CAF	TARIF
0 € à 302 €	Tranche 1
303 € à 504 €	
505 € à 706 €	
707 € à 908 €	
909 € à 1102 €	Tranche 2
1103 € à 1312 €	
1313 € à 1514 €	
1515 € à 1715 €	
1716 € à 1918 €	Tranche 3
1919 € et plus	

Tarifs Restauration scolaire

Tranches	TARIF
1	2,65
2	3,15
3	3,65

Un jour de carence est appliqué pour le 1er jour d'absence

Tarif Garderie

Tranches	TARIF
1	1,25
2	1,45
3	1,65

- Transport centre aéré de la Calmette Tarif uniforme : 1 euro par jour et par enfant